

# France Relance veut verdir la logistique

En 2021 et 2022, 100 Md€ seront consacrés à la relance de l'économie. Près d'un tiers de ce plan d'investissement vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement de technologies vertes. À ce titre, France Relance privilégie les modes de transport alternatifs au TRM, ferroviaire en tête, et bénéficiera à certaines activités logistiques.



Le Premier ministre a présenté le plan de relance devant la presse le 3 septembre.

© SIO

**D**écliné en trois volets, écologie, compétitivité et cohésion, le plan France Relance met le paquet sur le verdissement de l'économie à moyen et long terme: 30 mesures sur les 70 prévues concernent l'écologie, pour une enveloppe de 30 Md€ sur deux ans. L'ambition du gouvernement est

que la France devienne « une économie neutre en carbone en 2050 », conformément au pacte vert européen (European Green Deal). Cette conversion verte imprègne aussi les deux autres volets du plan, consacrés à l'allègement des impôts (20 % du plan) et au soutien de l'investissement, de l'emploi et de la formation.

Si les logisticiens, les transporteurs et leurs clients chargeurs bénéficient des mesures de compétitivité et d'emploi au même titre que les autres entreprises, le volet écologie de France Relance cible particulièrement les transports, à hauteur de 11,5 Md€. S'agissant du transport de marchandises, c'est haro sur le TRM.

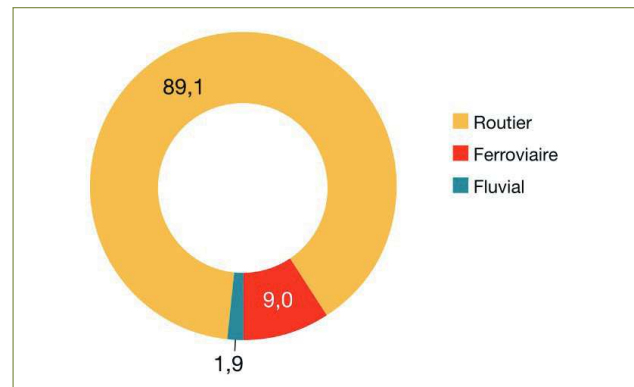
## Un milliard pour le fret ferroviaire ?

Les modes alternatifs au routier sont privilégiés, le ferroviaire tenant la vedette avec une enveloppe de 4,7 Md€. Dès juillet, le Premier ministre avait annoncé un plan de reconquête du fret ferroviaire, sujet central de la politique de transition écologique du gouvernement. Reprenant les préconisations de l'alliance 4F (Fret ferroviaire français du futur), le gouvernement entend doubler la part de marché de ce mode d'ici 2030, tombée à 9 % aujourd'hui. 122 M€ ont été alloués à la gratuité des péages ferroviaires jusqu'en décembre 2020, puis une réduction de 50 % en 2021. Autre annonce, l'ouverture de 3 nouvelles autoroutes ferroviaires, chacune re-

présentant 20 000 poids lourds en moins par an sur les routes selon le gouvernement. Une partie des aides, à préciser, iront à la liaison Lyon-Turin. Les marchés des travaux principaux de percement côté France doivent être signés début 2021, « *calendrier propice à une mobilisation du plan de relance pour accélérer les travaux* », note le gouvernement.

La part dévolue au fret sur les 4,7 Md€ en soutien au ferroviaire reste floue. Entre des budgets déjà alloués, notamment dans le cadre du plan stratégique du développement du ferroviaire prévu pour la fin l'année et les investissements bénéficiant aussi au transport de voyageurs, les chiffres valsent. En visite à la gare de triage de Woippy, le ministre

## Parts modales du transport terrestre de marchandises (en 2018, en %)



des Transports a annoncé une enveloppe d'un milliard d'euros, dont la moitié au budget par l'État, pour rénover les gares de triage et les voies, et soutenir les opérateurs de trains de marchandises. Le projet de loi de finances pour 2021 fait état d'un « *effort inédit de 170 M€ annuels additionnels pour le développement du fret ferroviaire* », tandis que le chiffre de 300 M€ « *pour les infrastructures spécifiques au fret ferroviaire* » a été avancé en réunion interministérielle le 11 septembre selon *Le Monde*.

Quel que soit le montant finalement alloué, France Relance semble loin du compte : l'alliance 4F avait estimé que le doublement en 10 ans de la part du mode ferroviaire demande d'investir 11,5 Md€ supplémentaires. En outre, la présentation faite par le gouvernement du ferroviaire comme une réponse propre et économique face au camion ne manque pas de hérisser les acteurs du fret routier. TLF (Transport et Logistique de France) observe ainsi que « *le TRM représente aujourd'hui 90 %*

*du fret de marchandises en France, et même si l'on atteint les objectifs de report modal, il représentera toujours plus de 75 % du fret de marchandises en France. [...]. Il est un levier à court et moyen terme pour réussir la transition énergétique, pour améliorer la compétitivité française et l'emploi.* » Le transport routier n'est cependant pas tout à fait oublié : dans le cadre d'une autre mesure, l'aide à l'achat de véhicules propres, une (petite) partie du 1,9 Md€ prévu à cet effet devrait aller au financement d'une prime à la conversion et à l'acquisition des véhicules lourds.

## 175 millions pour le fluvial

Autre mesure de verdissement du fret, une enveloppe de 175 M€ ira à la modernisation des infrastructures fluviales. Pour VNF (Voies navigables de France), ces moyens doivent permettre d'anticiper la réalisation de plus de 100 projets de maintenance et de modernisation du réseau portés par l'établissement : rénovations d'ouvrages, restaurations de digues et



© Adobe Stock

## DÉVELOPPEMENT DURABLE



© Adobe Stock

de berges, automatisation d'écluses, aménagements de services pour les usagers comme des garages et des postes d'attente pour les navigants, travaux relatifs à l'alimentation en eau des voies ainsi qu'à la préservation de la ressource et de la biodiversité, etc.

Ces moyens s'ajouteront aux budgets déjà actés portant la capacité totale d'investissement au-delà de 300 M€ en 2021 et 2022 (contre 155 millions en 2019 et 214 millions en 2020). En 2019, le fluvial a permis l'acheminement de 56,3 Mt de marchandises, soit une croissance de près de 10 %, plus forte croissance tous modes confondus.

### 200 millions pour verdir les ports

Le transport maritime bénéficiera, avec les autres modes, de la mesure de verdissement des ports, dotée d'une enveloppe de 200 M€. Aménagements d'infrastructures fluviales ou ferroviaires pour faciliter le report modal, construction d'entrepôts de stockage à haute qualité environnementale, électrification des quais, création de points d'avitaillement

en GNL et hydrogène, le programme d'investissement d'ici à 2022 est qualifié de massif. Il doit améliorer la compétitivité des ports français dans le respect de leur environnement. Deux exemples : dès 2020, les accès ferroviaires des ports de Dunkerque et de Marseille seront améliorés, et d'ici fin 2022, des bornes électriques à quai seront disponibles sur le port de Marseille pour les porte-conteneurs.

### Des mesures pour la logistique

Deux autres postes du volet écologie, la rénovation des bâtiments pour 6,7 Md€ et le développement des énergies et technologies vertes pour 9 Md€ devraient bénéficier directement et indirectement au transport et aux plateformes logistiques.



Choix stratégique spectaculaire, le soutien à la filière hydrogène décarboné se voit doté de 7 Md€ d'ici 2030 dont 2 Md€ en 2021 et 2022. Un investissement qui pourrait déterminer à terme le choix d'énergie pour les véhicules industriels comme pour les chariots de l'intralogistique. L'hydrogène répond aux besoins de fortes puissances motrices ou aux besoins de longue autonomie, notamment pour les flottes captives parcourant de longues distances à flux tendus, tels que les véhicules utilitaires légers, les poids lourds, bus, bennes à ordures, trains régionaux ou interrégionaux en zone non électrifiée.

La mesure en faveur de l'économie circulaire et des circuits courts, 500 M€, portera sur l'industrialisation de solutions d'emballages réemployables et recyclables, dont un chapitre « Développement d'infrastructures logistiques ». Le fonds Économie circulaire de l'Ademe est également abondé de 226 M€ supplémentaires sur 2020, 2021 et 2022.

On notera enfin 300 M€ pour recycler les friches urbaines et industrielles. Au travers d'appels à manifestation d'intérêt,

40 M€ seront alloués à des projets de dépollution de sites, selon un cahier des charges établi par l'Ademe, et 260 M€ à des opérations d'aménagement urbain visant la relocalisation d'activités ou la revitalisation des cœurs de villes et des périphéries urbaines.

Le détail de la mise en œuvre de France Relance se précise au fil des lancements d'appels à projets et autres fonds de soutien. Un site portail a été



ouvert afin d'expliquer les mesures et orienter sur leurs modalités d'accès ([www.economie.gouv.fr/plan-de-relance](http://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance)). Le gouvernement insiste sur le suivi rigoureux de son exécution « pour des premiers résultats rapides ». Pour cela, un comité de pilotage aura la charge de suivre la mise en œuvre, et éventuellement d'y apporter des inflexions. Ses travaux permettront notamment de préparer les conseils de suivi de la relance présidés par le Premier ministre. La revue de l'avancement du plan doit se faire en concertation avec les fédérations professionnelles, les partenaires sociaux, les représentants des collectivités et les parlementaires. Un dialogue public-privé très attendu par la filière logistique. ■

Sylvain Chanourdie